



Collectivité concernée : COMMUNE DE MEYSSAC

OPERATION : Aménagement du parcours du vallon

Projet financé par l'Etat, au titre de la DETR

Dépenses HT prévues : 254 460.00 €

Taux attribué :30 %

Subvention attribuée : 76 338.00 €

Co-financeurs : ETAT (Dsil) Région Nouvelle Aquitaine, Département de la Corrèze